

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 40 (1955)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit
mutuel (Système Raiffeisen)

Régie des annonces: ANNONCES SUISSES S.A.
Genève, Lausanne, Zurich, St-Gall et succursales Prix du mm. 15 ct.



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées
(10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 3 francs

Abonnements facultatifs : 2 fr. 50

Abonnements privés : 4 francs

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne

LES COMITÉS DIRECTEURS DE L'UNION
LA DIRECTION ET LE PERSONNEL DU BUREAU CENTRAL
LA RÉDACTION DU « MESSAGER RAIFFEISEN »

*adressent aux collaborateurs et lecteurs de notre organe, ainsi qu'à tous
les militants raiffeisenistes de nos mutualités de crédit, leurs souhaits les
plus cordiaux de bonheur et de prospérité pour*

1 * 9 * 5 * 5

D'une année à l'autre

Au seuil de l'an nouveau, nous faisons le vœu sincère : « Que le règne de la solidarité chrétienne et de l'entraide arrive ! » Dans ce monde saturé de méchanceté et de haine, ce vœu est chargé d'un sens profond ; il contient une plénitude, l'appel à la bonne volonté : confiance en l'avenir, foi invincible en notre idéal raiffeiseniste, persévérance dans les dévouements à la chose publique, courage dans la lutte pour une ère de justice et d'équité, fidélité indéfectible aux sages dispositions qui caractérisent l'œuvre de solidarité rurale du mouvement Raiffeisen suisse. Tous ces souhaits sont d'ailleurs résumés dans le Message de Noël que nous avons entendu au pied de la Crèche. La fidélité à la foi chrétienne est garante de la fidélité aux principes des pionniers du vrai mutualisme entre hommes de bonne volonté.

* * *

L'année qui s'est achevée a amené une délicate sensible dans la politique mondiale. Mais cela ne saurait tromper personne sur le fait qu'il existe encore partout des sources de conflits qui pourraient facilement causer

de nouvelles tensions ou même de graves différends. L'armistice de Corée n'est pas encore la paix. La paix en Indochine couvre une guerre froide que se livrent les deux zones d'influence en vue de la suprématie de l'une sur l'autre. Constatons cependant que les négociations qu'on mène de part et d'autre au sein même de chacun des deux blocs tout d'abord, puis entre l'Est et l'Ouest, recherchent le rapprochement pacificateur difficile à découvrir en raison des attitudes différentes envers la démocratie et la liberté. Dans ces circonstances, l'apaisement est pénible à réaliser. Mais les témoignages de bonne volonté éloignent tout de même le spectre de la guerre.

En Suisse, l'économie marche à pleins gaz. La bonne conjoncture se reflète dans les chiffres du commerce tant intérieur qu'extérieur. Mais ne nous laissons pas leurrer. Une grande partie de cette haute conjoncture est due malheureusement aux dépenses d'armement, en Suisse comme ailleurs. Notre pays se voit obligé d'engager des moyens financiers énormes pour ses armements supplémentaires. Le programme d'armement

absorbe une partie importante de notre appareil de production qui a pris un puissant essor.

Quelle que puisse être l'année nouvelle, nous l'abordons néanmoins de pied ferme, avec courage et confiance, soutenu par la foi dans les destinées de notre chère patrie. Nous nous bornons simplement à témoigner notre reconnaissance envers le Tout-Puissant qui nous seconde visiblement sur le chemin des efforts et lui demandons la continuation de Sa grande protection pour nous-mêmes, pour nos familles et pour le pays tout entier. Nous n'oublions cependant pas que reconnaissance doit être également rendue à nos hautes autorités fédérales et cantonales qui portent la responsabilité du sort de la patrie. Reconnaissance aussi envers tous ceux qui, dans quel domaine que ce soit, font œuvre de paix.

Comme citoyens d'abord, comme raiffeisenistes ensuite, nous proclamons notre volonté de travailler inlassablement au bien commun. C'est dans l'union et la paix, dans la compréhension mutuelle et le désir de collaboration, dans le don de soi-même et l'esprit d'entraide, que nous trouverons la force de « tenir » et de forger un avenir meilleur.

* * *

Pour le mouvement Raiffeisen suisse, 1954 fut, comme ses devancières, une année de progrès et de développement. Bien que la conjoncture favorable et le bien-être qui en résulte laissent indifférente aux problèmes économiques et sociaux une bonne partie de nos populations qui ont tout lieu de se déclarer satisfaites et que, d'autre part, l'opposition de milieux influents se fait plus âpre, le nombre des fondations a été encore particulièrement significatif : l'idée Raiffeisen fait son chemin ; elle pénètre de plus en plus en largeur comme en profondeur, même dans les régions qui, jusqu'à ce jour, lui étaient restées réfractaires. 21 Caisses Raiffeisen se sont constituées l'an dernier dans 10 cantons différents. Il nous est tout particulièrement agréable de signaler que 7 de

ces Caisses se trouvent en Suisse romande : 3 dans le canton de Fribourg, 2 dans le canton de Vaud, 1 dans le Jura et 1 dans le canton de Neuchâtel. L'activité de fondation a été particulièrement vive dans le Seeland bernois (plus spécialement dans le district de Nidau) et au Tessin qui comptent chacun 5 fondations. *L'Union compte aujourd'hui 991 Caisses Raiffeisen, disséminées sur le territoire des 22 cantons de la Confédération.* Le premier semestre de la présente année verra vraisemblablement la naissance de la 1000^e Caisse Raiffeisen suisse.

Ce développement extérieur va de pair avec le développement intérieur du mouvement. La progression est bonne dans son ensemble. L'effectif des membres atteindra approximativement le chiffre de 108 000. S'il n'est pas encore possible de proclamer les résultats matériels des derniers bilans, les constatations faites tant au cours des révisions de 1954, que par le mouvement d'affaires des Caisses avec leur Centrale, nous confirment que l'augmentation des dépôts du public ne sera pas inférieure à la belle progression enregistrée en 1953. Les nouveaux investissements dans la circonscription coopérative des Caisses interviennent aussi de manière réjouissante, les demandes de crédits pour les usages les plus divers restant nombreux dans toutes les régions du pays. A ce développement des chiffres correspondra un renforcement sensible des réserves et un affermissement intérieur adéquat. *Le bilan moral* de l'exercice peut d'ores et déjà être taxé de tout particulièrement favorable : caissiers et dirigeants responsables œuvrent avec abnégation et conscience du devoir à accomplir pour le triomphe de notre idéal commun.

Mais les Caisses Raiffeisen suisses ont-elles réalisé cet idéal ? Oui et non ! Oui, puisqu'elles existent et puisque leur activité féconde de plus d'un demi-siècle leur réserve une place prépondérante dans la vie économique du pays et qu'elles sont restées fidèles à l'esprit des fondateurs. Non, si l'on considère que l'œuvre n'est pas achevée, qu'elle n'a pas atteint sa réalité plénière aussi bien au sein du cercle d'activité de chacune des Caisses existantes qu'en considération du nombre des communes rurales qui ne bénéficient pas encore des bienfaits d'un propre établissement d'épargne et de crédit. Mais l'œuvre est en route vers cette plénitude de sa réalité et cela nous suffit.

* * *

Entrant dans sa 40^e année, notre organe de presse *Le Messenger Raiffeisen* poursuit l'accomplissement de la tâche qui lui est dévolue dans le secteur de l'information et de l'éducation. Un événement douloureux est venu gravement troubler le rythme de son action. La mort lui a ravi inopinément son

distingué rédacteur, *M. Henry Serex*, sous-directeur de l'Union Raiffeisen suisse. Les mérites du défunt ont été relevés ici même. Ils ne suffisent cependant pas à combler le vide laissé par celui qui fut véritablement la voix romande, celui qui contribua, sa vie durant, à maintenir haut et ferme le drapeau romand au sein de notre mouvement national.

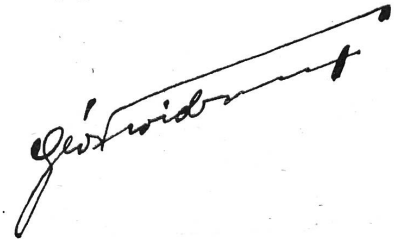
Appelé pour la première fois à présenter ses vœux personnels de bonne année à la famille des lecteurs raiffeisenistes romands, le successeur soussigné de *M. Serex*, en sa qualité de rédacteur responsable de cet organe, se sent bien conscient du poids de la charge qu'il vient d'assumer. Son ambition est celle de marcher fidèlement sur les pas tracés par son prédécesseur, de continuer son œuvre, c'est-à-dire de garder à notre publication mensuelle son cachet personnel de messenger romand de l'idéal Raiffeisen.

Le Messenger Raiffeisen doit être le lien qui unit les membres de notre grande famille suisse. Pour le devenir toujours mieux, il se permet de solliciter tout spécialement la collaboration plus étendue encore de ses amis. Collaboration de ceux qui ont des idées à développer, des expériences à communiquer, des événements saillants de la vie locale à tracer, des questions à poser, des problèmes à soulever. Collaboration des propagandistes et des Caisses affiliées de qui on est en

droit d'attendre l'augmentation du cercle des abonnés. Travailler à la diffusion de notre idéal, c'est participer activement à l'accomplissement intégral de la mission raiffeiseniste dans le pays : assimilation de ces aspirations idéologiques dans les esprits et dans les cœurs, voilà la tâche que s'impose le *Messenger Raiffeisen*.

* * *

Et maintenant, que réserve l'avenir à notre mouvement national ? L'avenir n'appartient à personne. Nul ne peut le déterminer. C'est le passé qui le prépare. Et un passé tel que celui du raiffeisenisme suisse, fait de prudence avisée, de perspicacité, de désintéressement, d'efforts personnels, de solidarité responsable, permet non seulement d'envisager l'avenir avec confiance, mais de concevoir les plus belles espérances. L'œuvre accomplie garantit les succès de demain conquis dans le même esprit, conformément aux mêmes traditions, pour le seul bien du pays et de ses populations laborieuses.



Les banques suisses en 1953

La récente publication annuelle du Service d'étude et de statistique de la Banque nationale suisse nous donne à nouveau l'occasion d'examiner l'évolution de notre système de crédit au cours d'un exercice qui revêt un aspect particulier. En effet, les conditions économiques extrêmement favorables que la Suisse connaît actuellement influencent favorablement l'activité des banques et par conséquent leur bilan. Les besoins du marché intérieur comme l'intensité accrue du commerce international ont provoqué dans notre pays un degré d'emploi extraordinaire qui s'est reflété dans tous les secteurs de l'économie nationale.

Nous allons nous rendre compte de ce rythme économique accéléré en examinant les principaux chiffres de la statistique des banques qui renferme les bilans de tous les établissements bancaires soumis à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, à l'exclusion des banquiers privés et des banques en liquidation.

En 1953, on comptait en Suisse 1380 instituts bancaires dont 969 Caisses Raiffeisen. La répartition des banques d'après leur caractère économique et juridique se présente comme suit :

27 banques cantonales
5 grandes banques
171 banques locales
118 caisses d'épargne
12 caisses de crédit
969 Caisses Raiffeisen
78 autres banques

En plus des 19 nouvelles Caisses Raiffeisen, une caisse d'épargne et trois « autres banques » ont été nouvellement admises dans la statistique des banques de 1953 alors que deux « autres banques » en ont été exclues.

La somme globale des bilans de tous les établissements bancaires se monte à 32 milliards 375 millions de francs, en augmentation de 1801 millions, soit de 5,9 % sur l'année précédente (5,8 % en 1952 et 5,1 % en 1951). La situation est la suivante pour les différents groupes :

	Augmentation en 1953	Total fin 1953 en millions de fr.	Participation en %
Banques cantonales	598	12 119	37,5
Grandes banques	425	9 272	28,6
Banques locales	439	6 144	19,0
Caisses d'épargne	158	2 632	8,1
Caisses Raiffeisen	86	1 202	3,7
Autres banques	95	1 006	3,1
	1 801	32 375	100

L'augmentation des bilans de 1801 millions est supérieure de 127 millions à celle de 1952, alors que celle-ci était supérieure de 159 millions à celle de 1951.

Exprimée en chiffres relatifs, l'augmentation des bilans a été de

- 5,2 % pour les banques cantonales
- 4,9 % pour les grandes banques
- 7,8 % pour les banques locales
- 6,4 % pour les caisses d'épargne
- 7,7 % pour les *Caisses Raiffeisen*
- 10,4 % pour les autres banques

Les grandes banques et les autres banques ont enregistré une augmentation de bilan proportionnellement inférieure à celle de l'année précédente.

L'augmentation particulièrement réjouissante du nombre des *Caisses Raiffeisen* et la progression constante de leur bilan sont les reflets fidèles des efforts déployés par notre population rurale pour assurer son autonomie financière.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des banques en 1953 a été de 325 milliards de francs. Par rapport à l'année précédente, l'augmentation est de 16 milliards, soit de 5 %. Elle est légèrement plus forte que celle de 1952 qui se chiffrait à 14 milliards, mais on est loin de l'augmentation de 38 milliards de 1951. Toutes les catégories de banques participent à la progression du chiffre d'affaires. Cet accroissement de l'activité bancaire s'explique aisément par la haute conjoncture. Les quatre grandes banques, à elles seules, prennent ici la part du lion en marquant une progression de 11 milliards sur les 16 de l'ensemble des instituts bancaires.

Le tableau suivant donne le chiffre d'affaires de chaque groupe de banques :

	en milliards de fr.
Banques cantonales	77,1
Grandes banques	183,0
Banques locales	29,9
Caisses d'épargne	3,6
<i>Caisses Raiffeisen</i>	2,5
Autres banques	29,1
Total	325,2

L'activité des banques a pris des proportions considérables depuis dix ans. En 1944, le chiffre total d'affaires n'était que de 117 milliards; il passait à 169 milliards en 1946, sautait à 295 milliards en 1951 pour arriver à 325 milliards en 1953. La relation entre la somme du bilan et le chiffre d'affaires est de 9,03 % pour l'ensemble. Il en ressort qu'en moyenne les banques font rouler annuellement environ 10 fois la somme de leur bilan, les grandes banques même 20 fois.

Dans de prochains articles, nous analyserons encore les différents éléments du bilan et du compte d'exploitation des banques suisses.

Extrait des délibérations

de la séance du Conseil d'administration de l'Union

Sous la présidence de M. le conseiller national G. Eugster, le Conseil d'administration de l'Union a tenu sa traditionnelle séance d'automne le 29 novembre 1954. Voici un extrait de ses délibérations :

1. Les Caisses de

Busswil (Berne) et
Marsens (Fribourg),

récemment fondées, sont admises dans l'Union, les conditions usuelles d'adhésion étant dûment remplies.

Le nombre des fondations intervenues en 1954 se monte ainsi à 18 et l'Union compte actuellement 987 Cais-
ses affiliées.

2. 26 crédits spéciaux sont accordés à des Cais- ses affiliées pour un montant de 1 926 000 francs.

3. M. le directeur Schwager présente le bilan mensuel au 31 octobre 1954 de la

Caisse centrale, totalisant 253 millions 717 613 fr. 56. Il donne également un aperçu de l'activité déployée par cette institution durant le troisième trimestre de l'année courante.

4. M. le directeur Egger présente un rap- port détaillé sur le développement du mouvement raiffeiseniste suisse, ainsi que sur l'activité de l'Office de revision.

5. Le Conseil prend connaissance et adopte le bilan arrêté au 10 septembre de l'Eco- nomat de l'Union (service des fourni- tures). Au cours de l'exercice annuel 1953/54, 7638 paquets ont été adressés aux Cais- ses affiliées.

6. Le Conseil décide de renouveler le con- trat d'assurance collective contre le vol avec effraction, contrat venant à éché- ance prochainement. 820 Cais- ses affi- liées y participent.

Le conseiller fédéral Chaudet

La Caisse Raiffeisen de Rivaz en fête

Les raiffeisenistes suisses, les romands plus particulièrement et ceux de Rivaz se réjouissent de l'accession de l'un des leurs à la plus haute magistrature du pays. Ils adressent à M. Paul Chaudet leurs compliments avec leurs félicitations chaleureuses pour cette suprême distinction et font des vœux pour le succès de sa mission au Conseil fédéral.

Homme du peuple, vigneron attaché à sa vigne, le nouveau conseiller fédéral Chaudet a pris une part active à la réalisation de toutes les initiatives et à la bonne marche de toutes les entreprises collectives utilitaires au sein de sa commune de Rivaz où il a appris son métier d'entraîneur d'hommes et acquis les qualités qui devaient faire de lui un grand magistrat. On a rappelé qu'il fut boursier communal, puis syndic, député, substitut du préfet, et enfin conseiller national et officier supérieur. Mais il fut aussi un raiffeiseniste militant. Il est fier d'avoir rempli la délicate fonction de caissier de la Caisse locale pendant 17 ans, c'est-à-dire de 1929 à 1946, fonction qu'il n'abandonna que par force majeure au moment de son entrée au Conseil d'Etat vaudois. Mais tenant par-dessus tout au contact étroit avec ses concitoyens, avec le peuple des terriens, voulant rester lui-même, l'homme du peuple, malgré sa haute charge, il continua,

depuis 1946, à militer au sein de la Caisse Raiffeisen de sa bourgade en présidant le Conseil de surveillance, fonction qui le ramenait toujours à l'étude des problèmes à la dimension locale, communale, à la dimension du travailleur de la terre, et dont il est encore titulaire effectif. Dans l'histoire du raiffeisenisme suisse, M. Paul Chaudet est le premier ancien caissier et président auquel échoit l'honneur de cet appel à la plus haute charge du pays.

A l'heure de l'accession au Conseil fédéral du président en charge de son Conseil de surveillance, les raiffeisenistes de Rivaz lui rendent un vibrant hommage de gratitude. Nous y joignons le nôtre, celui des raiffeisenistes suisses, celui de l'Union centrale.

* * *

Le conseiller national Alfred Jaunin

La brillante élection du conseiller fédéral Chaudet vaut une seconde joie aux raiffeisenistes vaudois et au mouvement Raiffeisen tout entier. C'est celle de saluer son digne successeur au Conseil national en la personne de M. le député Alfred Jaunin, fondateur et président du Comité de direction de la Caisse de Fey. Nous le félicitons chaudement pour son avancement mérité et faisons des vœux pour le succès de sa carrière au sein de l'autorité législative supérieure du pays.

Fx.

Situation économique et marché de l'argent

La Commission de recherches économiques expose que l'évolution économique mondiale présente, dans ses grandes lignes, la même image au cours des trois premiers trimestres de l'année. En gros, on constate un léger progrès et l'expansion se poursuit spécialement en Europe. La régression du début de l'année a cessé aux Etats-Unis.

Pour la Suisse, l'année 1954, dans son ensemble, peut ainsi être classée dans la catégorie des années favorables à l'économie. Nous nous bornons ici à cette constatation générale, car il est encore trop tôt de dresser un bilan économique complet de l'année. Nous nous réservons de faire de plus amples commentaires dès que nous serons en possession des données utiles. Et nous pouvons ainsi aborder 1955 avec optimisme.

Les chiffres du commerce extérieur de la Suisse marquent de nouveaux progrès au cours du troisième trimestre de l'année. Alors qu'au premier semestre les exportations s'étaient maintenues au niveau, d'ailleurs élevé, de l'année précédente, elles ont réaugmenté ce trimestre. Elles se sont accrues de 40 millions de francs (ou de 3%) en regard du troisième trimestre de 1953 et ont atteint 1320 millions. Quant aux importations, déjà en hausse au premier semestre, elles ont continué de se développer. Elles ont augmenté de 134 millions (ou de 11%) par rapport au troisième trimestre de 1953 et se sont chiffrées à 1371 millions de francs. Pour les neuf premiers mois de l'année, la balance commerciale accuse un déficit de 274 millions qui s'oppose à l'excédent d'exportations de 80 millions de francs obtenu l'an dernier. Les chiffres connus d'octobre et partiellement ceux de novembre confirment une évolution dans le même sens.

La situation sur le marché du travail reste tendue. Les offres d'emploi ont crû de mois en mois et l'afflux de main-d'œuvre étrangère a été plus abondante encore que l'année passée, en particulier dans les industries de la métallurgie, du bâtiment et du bois, aussi dans la branche hôtelière.

Les recettes fiscales de la Confédération s'élèvent à 436 millions de francs pour le troisième trimestre et à 1512,3 millions pour les trois premiers trimestres de l'année. Ces chiffres dépassent respectivement de 94,6 et de 345,2 millions ceux de 1953. 90% des recettes prévues par le budget 1954 étaient déjà rentrés à fin septembre. Les recettes douanières ont produit, pour les onze premiers mois de l'année, un montant de 464,9 millions de francs, c'est-à-dire 42,7 millions de plus que pendant la période correspondante de 1953.

Une ombre ternit quelque peu le tableau réjouissant ainsi brossé. Pour la première

fois depuis 1939, l'indice du coût de la vie a atteint, à fin novembre, la cote 173. A lui seul, l'indice de l'augmentation des loyers de 5% autorisée par le Conseil fédéral a occasionné une poussée de 0,5 point. Il faudra mettre un frein à ce renchérissement des prix dont la montée en spirale annoncera automatiquement une augmentation des salaires si le problème très complexe de la stabilisation du coût de la vie ne peut être résolu par les autorités responsables.

L'activité des banques reflète tout naturellement la situation économique du pays. Le bilan connu au 30 octobre des grandes banques, banques cantonales et banques locales (52 établissements) a passé de 25 milliards 197 millions au début de l'année à 25 milliards 982 millions de francs. L'augmentation est de 785 millions en dix mois pour ce secteur bancaire. Les 43 emprunts offerts en souscription publique jusqu'à fin novembre ont demandé 242 millions d'argent frais, dont 40 millions sont des emprunts de la Confédération, des cantons et des communes, le reste allant aux banques, aux entreprises électriques et industrielles. L'émission d'actions suisses a également demandé 81 millions d'argent frais tandis que 395 millions de francs ont été exportés pour répondre à l'émission de 10 emprunts étrangers. Un emprunt de 50 millions sera encore prochainement offert en souscription publique par une importante société industrielle italienne.

En dépit de ces divers emprunts indigènes et étrangers, le marché des capitaux se caractérise toujours par une constante et régulière abondance de fonds. Bien que l'offre ne soit plus aussi impérieuse que pendant les premiers mois de l'année, notre économie dispose toujours d'un excès de liquidité.

Pas de changement notable non plus dans l'évolution des taux d'intérêt des derniers mois. Ils se maintiennent à leur niveau très bas. Le rendement moyen des obligations et bons de caisse oscille aux environs de 2,5% dans les grandes banques; il a passé de 2,60 à 2,62% dans la moyenne des banques cantonales. Des rescriptions de la Confédération venues à échéance à mi-octobre pour 159 millions, il en a été remplacé sur le marché pour le même montant, une partie à 1 1/4% pour une année et demie, le reste à 1 1/2% pour deux ans. Depuis 1953 déjà, le taux moyen de l'intérêt des placements d'épargne s'est stabilisé à 2,31% et celui des hypothèques de premier rang à 3,54% (ce dernier depuis avril 1950 déjà). Tout porte à croire que les taux se maintiendront bas à l'avenir encore, si aucun événement politique grave ne vient bouleverser le mar-

ché mondial.

L'évolution des taux d'intérêt fait l'objet de la préoccupation constante des milieux intéressés et la discussion générale touche spécialement aux mesures préventives devant empêcher une baisse éventuelle. De tous côtés, on exige que la Confédération prenne les mesures qui s'imposent à la consolidation des taux. Le problème s'avère complexe et difficile, preuve en sont les avertissements donnés dernièrement par le directeur de l'Administration fédérale des finances, dans un exposé des plus persuasifs informant la presse des possibilités très limitées d'enrayer cette menace, exposé qui concluait ainsi: « L'Etat n'est pas à même de remédier à cet état de chose; ni son influence, ni sa puissance ne peuvent y parvenir. L'affaiblissement du taux de l'intérêt est le corollaire normal de la prospérité. Celui qui attend de l'Etat qu'il soit le promoteur de la prospérité n'est logiquement pas en droit d'exiger simultanément de lui qu'il accomplisse en même temps le miracle du relèvement du taux de l'intérêt ».

* * *

Pour les Caisses Raiffeisen, le début de l'année est l'époque où les organes dirigeants se réunissent pour examiner et contrôler les comptes de l'exercice. Sur la base du rendement réalisé et à la suite d'une étude approfondie, ils doivent établir minutieusement le budget en fixant les taux de l'année nouvelle. Conformément aux statuts, cette décision interviendra en séance commune des deux Conseils de direction et de surveillance. L'échelle des taux sera soigneusement verbalisée. On s'appliquera, à cette occasion, à faire bénéficier de conditions favorables aussi bien les assidus et fidèles déposants que les ponctuels et consciencieux débiteurs, cela dans le cadre des possibilités effectives du bilan en maintenant en tout état de cause une marge suffisante pour couvrir les frais généraux (salaire, impôts, etc.) puis assurer un bénéfice normal en vue du renforcement indispensable des réserves, conformément aux exigences légales.

On peut considérer comme rationnelle l'échelle des taux suivantes:

Créanciers:

Obligations: 2 3/4—3% (le 3% ne devrait plus être appliqué que par les Caisses qui peuvent utiliser sur place leurs capitaux).

Caisse d'épargne: 2 1/4—2 1/2%.

Compte courant: 1—1 1/2%.

Débiteurs:

Créances hypothécaires:

1^{er} rang: 3 1/2% (taux officiel).

2^e rang (avec garanties complémentaires): 3 3/4—4%.

Avances sur cautionnement: 4—4 1/4%.

DU VIEUX MORALISTE

Consignes d'avenir

De l'année qui vient de se terminer, il ne reste que les souvenirs et les leçons qu'elle a laissés. C'est du passé, auquel il n'y a plus rien à changer. L'année qui vient de naître c'est l'avenir. Il appartient à Dieu, qui veut bien nous y associer, nous demandant d'en faire, avec Lui, une « réussite ». De la part de Dieu, elle est assurée, car Il est le Souverain Bien. L'homme seul est capable d'en provoquer l'échec. Car, d'une part, l'homme a le pouvoir de construire et de détruire. D'autre part, c'est un fait par trop évident, la vie du monde, dans un passé long déjà, n'a pas réussi. Pour quelles raisons ? Elles sont aussi nombreuses que complexes, mais se ramènent toutes à une raison première et profonde : la désobéissance aux lois de la vie posées par Dieu.

Tous les êtres humains, de par la volonté de leur Créateur, ont l'obligation de se conduire d'une manière qui réponde à la nature et à la destinée qu'Il leur a fixées. De cette obéissance dépend la civilisation, qui est une discipline s'adressant à l'Homme tout entier : corps, esprit et âme, et réglant sa façon de penser, d'agir et de se comporter envers ses semblables. Or, est-ce conformément à ces exigences que vit l'humanité ? Bien osé, assurément, qui prétendrait l'affirmer.

Alors que, par suite de la multiplicité et de la rapidité des communications, les différentes parties de notre planète vont se rapprochant matériellement chaque jour davantage, alors qu'il devient chaque jour un peu plus difficile à un peuple de se tenir à l'abri des conflits des autres peuples, de vivre à l'écart des événements mondiaux, le besoin d'un principe « d'unité spirituelle » devient, chaque jour aussi, un peu plus pressant. Comment établir un peu de paix entre les nations, un peu de stabilité dans la vie des masses humaines, comment harmoniser le développement assez inégal des diverses civilisations, sans un « idéal commun de vie » et sans une « conception commune » de l'ordre humain ? Pour tout esprit lucide et non prévenu, il est manifeste que, de plus en plus, la vie sur terre deviendra impossible, si les terriens ne se décident pas à l'asseoir sur la base solide et universelle d'un « christianisme intégral ».

L'économie libérale et l'idéologie communiste, dans lesquelles la majorité des hommes persistent à mettre leur espoir, s'avèrent de plus en plus incapables d'assurer les conditions nécessaires au développement normal de la vie. Le mirage libéral est fait pour la classe de ceux qui possèdent. Il a faussé l'esprit des hommes en faisant apparaître le profit et la richesse comme les biens suprê-

mes. De la banque, de l'industrie et du commerce, la recherche du gain matériel s'est propagée dans toutes les autres branches de l'activité humaine. Soucieux avant tout de satisfaire ses appétits, le monde a renoncé petit à petit à toute discipline intérieure. Tempérance, honneur, véracité, responsabilité, pureté, maîtrise de soi paraissent des expressions désuètes, des mots vides de sens. Sans doute parle-t-on encore de charité, de justice, de vérité. Mais de plus en plus nombreux sont ceux qui n'observent plus ces principes dans la vie de chaque jour. Bref, pour l'homme moderne, gagner toujours plus d'argent pour jouir toujours davantage, telle semble être la véritable destinée humaine. On ne veut pas comprendre que la conduite de la vie, comme celle d'une auto, exige l'obéissance à un certain code de la route humaine.

Quant au communisme, il réclame la lutte de ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent. Or, la réussite de la vie collective ne peut s'obtenir que par l'amour fraternel des hommes, et non par la lutte des classes.

Seule la doctrine chrétienne, qui demande l'union avec Dieu et avec le prochain, offre la vraie morale que réclament la nature et la destinée humaines, et assure à la Société l'ordre et la prospérité. Il fut un temps où les peuples de l'Europe étaient profondément imprégnés des principes chrétiens, et n'avaient qu'à s'en louer.

Le péché mortel de notre économie contemporaine est d'avoir oublié la destination providentielle des activités matérielles et temporelles qu'elle met en jeu, de s'être laissé dominer exclusivement par le souci et la recherche du profit, du bénéfice et du gain, et de n'avoir envisagé la richesse que sous l'angle des jouissances immédiates qu'elle pouvait permettre. Du haut en bas de l'échelle sociale, on a oublié que la vraie valeur de l'homme est d'ordre spirituel et moral avant tout. Elle n'est pas dans le perfectionnement de ses installations matériel-

les, ni dans la somme des biens terrestres dont il peut devenir maître. Elle est dans le perfectionnement de son âme, dans la vertu qu'il acquiert, et dans la sainteté qu'il poursuit. Ces valeurs spirituelles ne sont pas moins nécessaires à un peuple que le blé, l'essence, le charbon, l'acier ou les réserves d'or qui gagent sa monnaie. Les hommes l'ont trop oublié. Ils en sont durement punis. Ils souffrent du désordre qu'ils ont créé et demandent que l'ordre soit rétabli. Or l'ordre, c'est essentiellement « chaque chose à sa place », et par conséquent l'esprit avant la matière, l'âme avant le corps, la vertu avant le plaisir, le service de Dieu avant le service des hommes. Dans la cité nouvelle qu'ils réclament, le matériel et le spirituel, bien que régis par des lois diverses, doivent être inséparables. Réussir sa vie c'est en quelque sorte « faire son salut ». Mais la réussite de la vie exige que nous renoncions aux fantaisies de l'esprit et des sens pour nous soumettre aux lois de la vie, telles qu'elles nous sont dictées non seulement par Dieu, mais aussi par la droite raison, c'est-à-dire par la conscience. Elle requiert avant tout un effort de l'intelligence pour connaître ces lois, et un effort de la volonté pour les pratiquer. Songeons que la société de demain vaudra ce que nous valons et ce que valent nos enfants, et que ce n'est pas en trichant qu'on gagne de façon définitive. Mais, pour gagner, il faut, de toute nécessité, savoir les règles du jeu. Si ces consignes étaient suivies, il ne fait pas de doute qu'elles seraient un puissant facteur de paix et de prospérité, qui chasserait la haine et la peur et ferait plus pour le monde que toutes les conférences internationales.

A tous ses lecteurs, le vieux moraliste souhaite que l'année 1955 soit, pour eux et leurs familles, une « pleine réussite ». Elle le sera si, dans toute leur activité, le matériel et le spirituel, le corps et l'âme savent s'unir pour travailler de concert, se joindre dans un parfait accord, comme dans la prière, se joignent les deux mains.

A. M.

La Fédération neuchâteloise tient ses assises à Colombier

« Encore une qui s'en va, pauvre de nous, trop tôt finie, trop tôt vieillie... Et bien sûr que si c'était à refaire, on se montrerait plus gentil ça et là, un peu plus honnête par ci, par là... »

Ces paroles pleines de bon sens de Paul Budry, décrivant la ronde des douze mois de l'année, servent d'introduction à l'allocation d'ouverture du président de la Fédération, M. Pierre Urfer, médecin-vétérinaire à Fontainemelon. Elles caractérisent bien l'esprit dans lequel va se dérouler cette seizième assemblée générale de la Fédéra-

tion neuchâteloise des Caisses Raiffeisen.

C'était le samedi 4 décembre, à Colombier, dans la Grande salle de commune obligeamment mise à la disposition des raiffeisenistes du canton par l'autorité communale. La fière bourgade flanquée d'un majestueux château, qui sent revivre son glorieux passé en servant de place d'armes, avait réservé un cordial accueil aux délégués venus de toutes les régions du canton. De nombreuses personnalités honoraient la réunion de leur présence, dont M. le conseiller d'Etat Jean-

Louis Barrelet, M. Georges Darbre, député et président du Grand Conseil, M. Jean Gauchat, vice-président du Conseil communal, le capitaine Grether, adjoint à l'intendant de l'arsenal, M. André Perrenoud, expert agricole au Département cantonal de l'agriculture, les représentants de l'Union centrale, MM. Froidevaux et Séchaud, reviseurs.

Après avoir relevé l'honneur fait à la Fédération par le Gouvernement cantonal déléguant officiellement un de ses membres et adressé une cordiale bienvenue aux participants, le distingué président, M. Urfer, passe à l'ordre du jour en donnant la parole au secrétaire, M. Jämes Jacot (Le Locle), qui fait revivre l'assemblée du 5 décembre 1953 à Cressier par la lecture d'un procès-verbal parfait de forme et de fond. De vifs remerciements sont adressés à son auteur. Le contrôle des présences devait réserver une réconfortante joie au président : toutes les sections fédérées, sans exception, avaient envoyé leurs délégués, au nombre de 130. MM. Roger Botteron (La Sagne) et Henri Blandenier (Chézard-Saint-Martin) fonctionneront comme scrutateurs.

Avant de passer aux affaires financières et techniques qui leur sont propres, les délégués ont entendu une conférence de M. André Perrenoud, expert agricole sur « L'agriculture dans l'économie suisse ». L'orateur a passé en revue l'évolution de l'économie agricole et a fait ressortir la complexité des problèmes à résoudre. Ce tour d'horizon si bien condensé et complet mérite d'être médité plus longuement, c'est pourquoi il paraîtra « in extenso » dans ce journal. D'ores et déjà merci au conférencier d'avoir bien voulu mettre ses connaissances et son expérience au service des raiffeisenistes.

Le rapport présidentiel, profond par la valeur des pensées que sait traduire M. Pierre Urfer, ne mentionne aucun fait saillant. Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. La Fédération vit dans la joie éprouvée l'an dernier par l'arrêté du Conseil d'Etat sur les placements des fonds communaux. Une ère de prospérité s'ouvre pour elle. L'orateur ne manque pas d'exprimer un vibrant et émouvant hommage, au nom des raiffeisenistes neuchâtelois, à la mémoire du regretté M. Henry Serex, sous-directeur de l'Union suisse. Il proclame, par les chiffres que nous citons ci-après, les succès enregistrés par les Caisses neuchâteloises, exprime la reconnaissance de ces dernières envers l'Office de revision de l'Union centrale qui veille jalousement à leur sécurité et assure leur développement. Il annonce encore la création d'un prix Raiffeisen de 50 francs, à décerner chaque année à l'un des meilleurs élèves de l'Ecole cantonale d'agriculture de Cernier. S'étant arrêté aux conditions économiques du moment, il termine par cette pensée :

Gens de la terre, paysans et vignerons, si, en raison des circonstances, nous avons pu réapprendre à compter sur Dieu avant de compter sur nos propres forces, l'année aura été bonne quand même, et peut-être plus fructueuse que nous ne pouvons l'imaginer.

Au nombre de 29, les Caisses Raiffeisen neuchâteloises groupent 2213 sociétaires et 8027 épargnants. Une trentième Caisse vient de voir le jour à Gorgier. Le chiffre d'affaires de l'exercice 1953 s'est élevé à 34,9 millions de francs. La somme globale des bilans se monte à 18,6 millions, en augmentation de 1,7 million, soit de 11,1% sur l'année précédente. L'épargne représente un capital de 12,2 millions et accuse une courbe régulièrement ascendante. Le bénéfice total de 66 323 fr. porte les réserves à 509 963 fr.

Un fait saillant a pourtant marqué la vie de la Fédération au cours de l'année : l'élection, au Congrès d'Interlaken, du méritant président M. P. Urfer, au Conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. C'est la première fois qu'un Neuchâtelois accède à ce poste de la plus haute autorité de notre Union nationale. L'assemblée prend acte avec fierté de cette nomination dont l'honneur rejaillit sur tout le canton et félicite chaudement l'élu.

Poursuivant l'ordre du jour, le président liquide rapidement les objets administratifs. La Caisse du ménage interne de la Fédération se présente dans une situation favorable. Une copie des comptes de l'exercice 1953 avait été préalablement remise à chaque section. Sur proposition de la section vérificatrice des Brenets, ces comptes sont adoptés à l'unanimité, avec décharge et remerciements au dévoué argentier, M. Marcel Perrenoud (Les Petits-Ponts). La Caisse des Ponts-de-Martel contrôlera les comptes de 1954. La cotisation annuelle reste fixée au taux actuellement en vigueur. La Caisse de La Sagne aura l'honneur de recevoir les délégués pour leur assemblée de 1955.

Selon la tradition, il appartenait au représentant de l'Office de revision, M. Géo Froidevaux, fondé de pouvoir, de dresser le bilan de qualification tel qu'il ressort des revisions, de commenter les chiffres face aux prescriptions légales spécialement quant à la liquidité et aux fonds propres, de développer différents problèmes administratifs et juridiques en rapport avec la saine et fructueuse gestion des affaires. Ayant fait part du message de félicitations et d'encouragement des organes centraux et apporté leurs vœux de succès pour l'avenir, le rapporteur étudie encore les problèmes d'actualité économique et financière, la situation du marché de l'argent et conclut par une moisson de conseils tirés des observations et expériences faites en cours de revision. Il met l'accent sur la prudence dont doivent faire preuve les dirigeants responsables dans l'utilisation des disponibilités en cette pé-

riode d'afflux considérable de fonds confiés. Les périodes de crise et de dépression économique consacreront la valeur de la politique de crédit des années prospères.

Heureux de l'occasion qui lui est donnée de prendre contact avec des militants ruraux de toutes les régions du canton, M. le conseiller d'Etat Barrelet apporte le salut du Gouvernement cantonal, assure les raiffeisenistes de la sollicitude des hautes autorités qui reconnaissent la nécessité pour les communes rurales de pouvoir compter sur des institutions locales de crédit qui leur soient propres et qui soient à même de résoudre les problèmes économiques et financiers à l'échelle de la communauté villageoise dans un esprit d'union et de solidarité. Puis le chef du Département de l'agriculture a profité de situer les tâches de l'Etat dans l'économie rurale moderne et en appela à l'effort personnel de tous et à leur esprit d'entraide qui aura l'occasion de s'affirmer lors d'une prochaine votation sur la réorganisation laitière dans le canton.

Quoique la séance ait été déjà astreignante et qu'elle ait mis à forte contribution l'attention soutenue de l'auditoire, une discussion générale s'ouvrit qui permit à de nombreux délégués de poser des questions d'ordre juridique et pratique relatives à la gérance des Caisses et faisant ressortir le sens aigu des responsabilités des administrateurs : dispositions légales sur l'information des cautions, propagande en vue de provoquer de nouvelles fondations, utilisation de certains papiers-valeurs comme garantie, relation entre la constitution d'une forte réserve et la possibilité d'amélioration des taux, etc. Les délégués de la Caisse de Couvet profitèrent de renseigner l'assemblée sur le différend surgi entre la Commune et la Caisse locale au sujet d'un droit de préemption de cette dernière sur le bâtiment abritant son local, différend porté devant le tribunal et dont la presse s'est fait l'écho.

Arrivé au terme d'une assemblée éducative au premier chef dont les délibérations ont révélé, une fois de plus, l'utile et fécond travail qui se fait au sein d'une Fédération animée d'un bel idéal, le président donna rendez-vous aux participants au réfectoire de la caserne, au château de Colombier.

* * *

Sous la conduite d'un dynamique major de table, M. l'instituteur Hugli, vice-président de la Caisse locale, le repas en commun, servi à la caserne dans le réfectoire artistiquement décoré qui devait éveiller les souvenirs de nombreux troupiers, fut un régal tant pour les sens que pour le cœur et l'esprit. Profitant de l'ambiance créée par la dégustation de succulentes choses et par les productions de la chorale renforcée des « Chézard-Saint-Martin », les toasts des

personnalités officielles n'en furent que plus chaleureux. On entendit tour à tour le message de sympathie avec le salut et les vœux des autorités locales, offrant le vin d'honneur, par la voix de *M. Jean Gauchat*, représentant du Conseil communal, et celui de la Caisse locale par la voix de son président, *M. Albert Cornu*. Souhaitant la bienvenue aux hôtes dans le domaine du Département cantonal militaire, le capitaine *Fritz Grether* relata brièvement l'histoire du château de Colombier en guise d'introduction à la visite des lieux dont allaient bénéficier tout à l'heure les participants.

Puis les conversations s'animent. On entendait fuser les bons propos. Les visages

épanouis témoignaient du bonheur du revoir, du contact entre militants au service de la même et bonne cause, celle de l'harmonie sociale et spirituelle par la solidarité villageoise. La visite du château, vestige des temps passés, de ses différentes salles d'armes, de son musée avec ses célèbres peintures, contribua à renforcer chez tous les raiffeisenistes présents le sentiment d'être des citoyens d'un heureux pays, mais aussi d'être les responsables de son avenir qui réclame leur bonne volonté.

Une telle manifestation dans une atmosphère de travail et de cohésion témoigne de la vitalité du mutualisme de crédit en terre neuchâteloise.

Fx.

Quelques pensées d'un président

En plus des formules officielles et traditionnelles ainsi que des commentaires qui reviennent chaque année dans leur rapport annuel, les présidents des Caisses locales s'efforcent de faire œuvre de pionniers, de militants propagandistes, en présentant des considérations personnelles en rapport avec la situation particulière du milieu local et des besoins de l'heure. Il est toujours utile de publier quelques-unes de ces pensées originales. Elles peuvent rendre service à d'autres, susciter des idées. Elles prouvent, en tout cas, combien les responsables raiffeisenistes savent prendre leur tâche à cœur. Voici, à ce propos, quelques extraits du rapport du président de surveillance d'une Caisse jurassienne, extraits que nous avons cueillis au gré de nos pérégrinations au service de la revision.

Fx.

Notre Caisse de crédit mutuel entre dans sa septième année d'existence ; sept années de précieux services rendus à la population travailleuse de notre village, grâce à une sage administration des biens que ses membres lui ont confiés. C'est de cette administration que les organes dirigeants et notamment le Conseil de surveillance, par la bouche de son président, viennent vous rendre compte ce soir dans cette septième assemblée générale ordinaire.

On dit que les grandes choses se préparent et se font dans la solitude et dans le silence. Cela est vrai aussi pour notre Caisse coopérative ; elle travaille dans l'ombre, sans faire beaucoup de bruit, sans faire trop parler d'elle, mais c'est dans ces circonstances qu'elle continue de succès en succès sa marche en avant. Jugez-en vous-mêmes : un mouvement général de 3 132 468 fr. 63 en 1714 opérations et une somme de bilan de 1 502 277 fr. 80.

Voilà, Messieurs, le résultat de sept années de travail silencieux d'une petite banque villageoise. Ce résultat vous montre à quoi l'on peut arriver dans un petit village où les travailleurs s'unissent, s'épaient, collaborent mutuellement sous le signe de la charité chrétienne, de l'entraide fraternelle et sous l'œil vigilant d'un caissier habile et de dirigeants consciencieux chez lesquels la gratuité des fonctions est à l'honneur.

Après avoir rendu compte du mandat de contrôle du Conseil de surveillance et présenté les propositions d'adoption des comptes et du bilan, le président poursuit :

Et maintenant, s'il m'est permis de formuler un vœu, ce serait de souhaiter que l'épargne soit mieux comprise et davantage répandue dans notre village. Pour cela, je demande aux sociétaires présents de se faire les apôtres d'une sage et prévoyante économie parmi leurs amis et connaissances. Car vous savez que nous n'avons pas pu satisfaire à toutes les demandes de prêts, surtout des prêts de construction, qui nous ont été présentées, et cela, non pas par manque de garantie, mais par manque de fonds, c'est-à-dire d'épargne, et c'est dommage. Pour nous, cette maxime largement répandue dans le commerce « les affaires sont les affaires » n'entre pas en considération dans notre banque villageoise. Nous ne voulons pas faire des affaires, c'est-à-dire par appât du gain, mais uniquement rendre des services et épargner des frais trop élevés à ceux qui auraient besoin d'argent pour se loger.

Hélas, s'il n'y a pas assez d'épargne, il faut bien le dire, beaucoup vivent au jour le jour. Ils mangent le lendemain ce qu'ils ont gagné la veille. Il y a encore des ouvriers qui dépensent en quelques heures tout l'argent qu'ils ont péniblement gagné durant la quinzaine. Ce manque d'épargne est un défaut qu'on rencontre surtout chez les jeunes

gens à l'heure actuelle. Si on parvenait à leur inspirer le goût de l'épargne, on aurait contribué largement à les faire avancer dans la voie du bien et à assurer le bonheur de leur vie tout entière.

Quant à nous, nous sommes pour la plupart dans une situation modeste, qui exige la simplicité et le travail. Une sage réserve nous guidera donc dans l'établissement de notre budget journalier ; nous éviterons les dépenses qui pourraient mettre de la gêne dans la famille et tout en épargnant un peu, et petit à petit, nous trouverons encore le moyen de donner autour de nous à ceux qui sont dans le besoin. Donc, épargne sans avarice, mais sage prévoyance, voilà la vraie formule.

Si nous sommes économes, nous aurons encore cet esprit d'ordre qui assigne à chaque chose sa place et à chaque occupation son heure. On a dit que l'économie et l'ordre avaient la valeur de l'or et de l'argent. Prendre des habitudes d'épargne, éviter les choses superflues et inutiles, s'entourer de prévoyance, voilà comment on se forme pour une vie utile et comment on prépare son avenir. Si je vous parle de ces détails, Messieurs, c'est que je sais leur influence sous le double rapport moral et religieux.

Communications du Bureau de l'Union

Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons à MM. les caissiers que les comptes et le bilan de 1954 doivent être adressés à l'Union pour le

1^{er} mars 1955 au plus tard.

A cette occasion, l'Union examine brièvement si les comptes sont techniquement bien dressés et elle prend toutes les données en vue des publications et statistiques officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5 jours. Les comptes sont examinés et retournés dans l'ordre de leur arrivée. Des exceptions ne seront faites que dans des cas justifiés.

Afin d'éviter les « embouteillages » — on tiendra compte du fait qu'en un mois et demi à peine l'Union doit manipuler plus de 980 comptes — nous prions instamment caissiers et comités de *ne pas attendre au dernier moment pour adresser leurs comptes*. L'envoi à l'Union se fera *au moins dix jours avant l'assemblée générale*, 15 jours même si les convocations doivent être imprimées.

Dans les Fédérations de Suisse alémanique

(Suite)

Fribourg-allemand

Cette Fédération a tenu son congrès annuel le 22 juillet 1954 à Saint-Antoni, sous la présidence de M. J. Hayoz, député de Giffers, et avec la participation de quelque 70 délégués. Le président félicita spécialement la Caisse d'Alterswil qui fêtait cette année le 50^e anniversaire de sa fondation. Passant en revue les éléments qui marquèrent l'activité des Caisses, l'orateur proclama les résultats du dernier exercice. Le total des bilans à fin 1953, en augmentation de 7 1/2 %, se chiffre à 36 millions avec un montant de réserves de 1,753 million de francs. La Caisse de Plasset, récemment fondée, porte à 15 le nombre des Caisses de Fribourg-allemand.

Dans son exposé, M. le directeur Egger, de l'Union suisse, mit tout spécialement en évidence l'activité de la Caisse de Saint-Antoni, qu'il cita comme exemple parfait de la coopération mutuelle sur le plan de la commune. Après s'être arrêté sur la question toujours actuelle du marché des capitaux et de l'argent, le directeur de l'Office de revision traita encore différents problèmes d'ordre pratique et d'actualité.

Schwyz

Le jour de l'Ascension, 50 délégués des 14 Caisses Raiffeisen schwyzoises s'étaient rassemblés à Wollerau, pour assister à l'assemblée annuelle de cette Fédération, présidée par M. François Föhn, député de Muotathal.

Le rapport présidentiel démontre la marche ascendante des Caisses schwyzoises qui sont restées au nombre de 14. L'effectif des membres, en revanche, accuse une progression de 44 par rapport à l'exercice précédent et atteint le chiffre de 2221. Les bilans présentés notent un accroissement de 1,5 million, soit de 7,4 % sur l'année précédente, pour atteindre de ce fait 22,3 millions de francs. Les versements en compte épargne participent pour 1,2 million à cette augmentation et atteignent, à fin 1953, 16,5 millions. Les placements hypothécaires ont progressé de plus d'un million pour atteindre 15,8 millions.

Alimentées par les bénéfices nets de 66 689 fr. 60, les réserves ont été portées à 917 190 francs.

Le conseiller d'Etat Oechslin, porteur du message du gouvernement cantonal, félicita les Caisses pour les succès obtenus pour le bien de la communauté. Puis M. Edelmann, Dr jur., sous-directeur de l'Office de revision, orienta l'assemblée sur la mission et l'activité de la coopérative de cautionnement de l'Union. L'orateur exposa ensuite la situation du marché des capitaux. La discussion qui suivit fut mise à profit pour traiter différents problèmes, à la satisfaction générale des participants.

Zurich-Schaffhouse

C'est la localité de Buchegg (Sh.) qui, cette année, eut le privilège de recevoir le 28 août 1954 quelque 40 délégués. Toutes les Caisses affiliées étaient représentées à cette manifestation que présidait M. Alfred Wepfer, syndic d'Oberembrach. L'assemblée procéda à l'élection d'un nouveau secrétaire en la personne de M. Alfred Pletscher, Schleithelm, en remplacement de M. Christian Stamm-Murbach, démissionnaire pour raison de santé.

Faisant suite au rapport présidentiel, le directeur Egger de l'Office de revision apporta à l'assemblée le message de l'Union suisse. Dans son exposé, l'orateur exposa le développement de la situation du marché de l'argent, qui se traduit toujours par une forte liquidité. M. Burkhard, reviseur, parla du programme Raiffeisen, dont la stricte application au cours des dernières 50 années, fut le garant incontesté des succès enregistrés.

Haut-Valais

Cette Fédération a tenu ses assises annuelles le lundi de Pentecôte 7 juin. Partis de Brigue en autos postales, les 143 délégués se retrouvèrent dans la salle communale de Simplon-Village.

Il ressort du rapport du président Hans Blötzer que les Caisses affiliées ont enregistré de nouveaux succès, bien qu'elles n'aient pas augmenté en nombre, la plupart des communes étant déjà desservies

par une Caisse de crédit mutuel. En revanche, le nombre des membres a passé de 5177 à 5288. Tous les postes du bilan enregistrent également une notable augmentation; le roulement qui était de 63 943 000 francs en 1952 a progressé à 71 357 000 francs, alors que les réserves, en augmentation de 103 000 francs, atteignent 1 484 000 francs.

Dans un exposé succinct, M. Krucker, fondé de pouvoir à l'Union, commenta la politique des taux d'intérêts, ainsi que la situation sur le marché des capitaux, tandis que M. Schneuwly présentait brièvement « le point de vue du reviseur ».

Argovie

Köllikon eut l'honneur de recevoir environ 260 délégués représentant quelque 90 communes argoviennes, venus pour participer à l'assemblée annuelle de la Fédération que préside M. P. Schib, député de Möhlin. Au banc des invités avaient pris place MM. Vogel, syndic de Kölliken, Brugger, du Secrétariat suisse des paysans à Brougg, et Egger, directeur de l'Office de revision de l'Union. Le président E. Muller se fit un plaisir de souhaiter la bienvenue aux délégués. Le Dr Brugger apporta de son côté les vœux du Secrétariat suisse des paysans, qu'il fit suivre de considérations intéressantes sur l'appartenance professionnelle des membres des Caisses Raiffeisen et la structure de leurs placements hypothécaires.

A l'issue d'un aperçu sur la situation économique au cours de l'exercice 1952-53, le président releva l'extension toujours croissante des Caisses argoviennes qui comptent toujours 94 unités, représentant 11 641 sociétaires. A la même époque, la somme globale des bilans atteignait 134,5 millions, le chiffre d'affaires 221 millions et la somme des bénéfices 459 980 francs, portant ainsi les réserves à 6,18 millions de francs.

Avant de prononcer sa conférence intitulée « 50 années d'organisation Raiffeisen », M. le directeur Egger, porteur du message de l'Union, félicita les Caisses argoviennes pour le travail effectué et les succès réalisés. Le secrétaire de l'Union, M. Bucheler, reviseur, analysa la situation sur le marché de l'argent et des capitaux. Cet exposé fit l'objet d'une discussion nourrie à souhait.

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES

Plans
Soumissions
Vérifications
(Nouveau et transformations)

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 81 ET 25 71 92

IMPRIMERIE
FAWER & FAVRE

S.A.

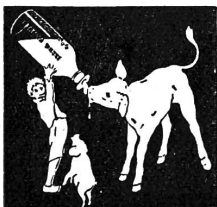
LAUSANNE
MAUPAS 7



Roues de brouettes

en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle en fer

BÜGLI-VON AESCH
LANGENTHAL/B



Depuis 1882 toujours en tête du progrès !

LACTINA SUISSE

avec vitamines A B2 D3

reste le succédané du lait LE PLUS ÉCONOMIQUE pour veaux et porcelets

Echantillon gratuit et documentation sur demande

LACTINA SUISSE PANCHAUD S.A. VEVÉY

APHRODISE

Pour la saillie et faire retenir les vaches et petits animaux domestiques

Le flacon Fr. 5.—

ENTEROSE poudre - **GOSTERINE** gouttes

Contre la diarrhée des veaux

Fr. 4.—

BREUVAGE

Pour nettoyer les vaches après vêlage. Le paquet Fr. 1.75, par 3 paquets Fr. 1.50

PHARMACIE ÉCONOMIQUE ET VÉTÉINAIRE

R. SUARD • 7, rue des Deux-Ponts • Tél. (022) 25 06 65 • GENÈVE

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Anno nuovo

Una volta ancora, come lo vuole la tradizione, rivolgiamo ai nostri collaboratori, ai nostri lettori ed a tutti i membri delle Casse rurali locali i nostri più sinceri auguri di benessere e di prosperità per l'anno nuovo. A tutti esprimiamo la nostra gratitudine per l'appoggio e l'interesse che assicurano alla buona causa raiffeisenista. La nostra riconoscenza va pure a tutti coloro che ci incoraggiano e ci appoggiano nella realizzazione del greve nostro compito.

E' facendo affidamento su questa preziosa collaborazione che ci sentiamo in grado di guardare sempre in avanti con maggiore fiducia e sicurezza. Il 1954 ha forse portato qualche cosa di nuovo sul piano internazionale? Ben poco! o meglio, troppo poco di quanto tutti si ripromettevano. Molti attendono ancora la pace, la libertà d'azione e di pensiero, la liberazione dalle prigioni politiche e di guerra e dai lavori forzati.

Qua e là la diplomazia è riuscita a spegnere il fuoco delle armi, a far cessare il tristissimo rivolo di sangue umano, con buona semente destinata finalmente a dare preziosi frutti per un avvenire migliore, pieno di pace sociale. Ma purtroppo, mentre in un paese si riuniscono i così detti « grandi » per discutere le modalità relative alla formazione di una nuova Europa in pace, altrove si insiste negli esperimenti con le bombe atomiche oppure si abbattano aerei civili e militari, oppure si tentano piccoli colpi di mano, atti di sabotaggio, così come non mancano nemmeno sporadiche azioni di guerriglia vera e propria.

E ci sono persino coloro che tremano al pensiero del ritorno della pace economica e sociale, già valutando a loro sfavore le conseguenze di una auspicabile smobilitazione dell'industria bellica.

Gli interessi degli uni si urtano agli interessi degli altri. La tensione dei nervi permane; l'incertitudine del domani pesa sugli animi dei buoni; la miseria e la morte continuano a mietere vittime nelle più disperate regioni di questo misero mondo travagliato ed impoverito. Noi, in questa piccola isola di pace, abbiamo trascorso in verità un anno di buon agio economico e di abbondante pace sociale. Qualche problema di natura sovente svariata ha fatto raddrizzare le orecchie al cittadino; qualche seggiolino vacante ha scosso gli uni o gli altri dal tradizionale silenzio (per non dire letargo); qualche decisione con le inevitabili conseguenze finanziarie ha toccato il punto debole dei contribuenti, oppure i malumori di Pluvio hanno scombuscolato i piani dei no-

stri rurali. Le convenzioni internazionali non hanno sempre incontrato unanime consenso; talune mosse unilaterali, a carattere protezionistico, hanno sollevato comprensibili manifestazioni di protesta e di biasimo.

Non mancarono nemmeno coloro che si fecero in quattro per annullare concessione accordata da anni, mentre in altri settori la lotta economica (e politica) continua con particolare intensità, non scevra di asprezze. Gli uni vorrebbero mantenere le posizioni acquisite, altri tentano con nuove leve nella politica dei prezzi di smuovere la terra sotto i piedi degli attuali « intoccabili ».

In complesso però tutti hanno lavorato, tutti hanno guadagnato e chi fu animato da un pochino di buona volontà non ha mancato di registrare successi positivi. Anche lo Stato fa del suo meglio per venire in aiuto alle classi più duramente provate. L'agricoltura è oggetto di particolare sollecitudine ed attenzione. Il cantone Ticino alla sua volta si è fatto avanti con un disegno di legge tendente a facilitare il risolvimento economico delle nostre popolazioni campagnuole.

Nei loro rendiconti di fine anno, i quotidiani hanno già stabilito bilanci provvisori per il 1954. In generale le cifre suonano favorevolmente; la buona congiuntura ha assicurato un soddisfacentissimo grado di occupazione in ogni settore economico, artigianale, industriale e commerciale. Ognuno ha potuto rafforzare la sua situazione finanziaria e s'invoglia di buon grado a tentare nuova impresa per il 1955.

Anche nel campo raiffeisenista si è mantenuto marcia costante ed ascendente. In ogni ramo si sono verificate promettenti vitalità. L'azione generale è stata particolarmente importante e benefica. 22 Casse rurali delle quali cinque nel Ticino, sono venute a rafforzare la grande famiglia raiffeisenista, che raggruppa attualmente 987 istituti di mutuo credito e risparmio. La fiducia nei confronti delle Casse rurali e della loro centrale va rafforzandosi; l'effettivo dei soci aumenta sempre, così come i capitali affidati per l'amministrazione e le riserve dei singoli istituti diventano sempre più importanti.

La nuova tappa si è iniziata. Se la fedeltà nei principi di Raiffeisen e l'entusiasmo per il nostro ideale rimarranno immutati, nulla impensierisce per il domani. Il risultato non potrà essere che favorevole e positivo. Lo spirito di solidarietà, di reciproco aiuto, d'amore verso il prossimo, in una parola lo spirito raiffeisenista rappresenterà infatti il polmone potente del nostro movimento che assicurerà al sangue l'ossigeno indispensabile.

Evidentemente nessuno può prevedere il futuro. Ma in un certo qual senso è il passato ed il presente che lo preparano. Ed il nostro, fatto di prudente ed oculata lungiveggenza e di disinteresse, permette di cullare speranze veramente rosee.

Possano i nostri dirigenti operare anche nel 1955 nello stesso spirito, con la stessa tradizione che per il passato, con l'abituale unica meta il bene dei propri soci, della popolazione e del paese.

E' il nostro più ardente augurio.

rg.

Il credito agricolo ticinese

In un precedente articolo il nostro collaboratore sig. avv. Emilio Induni, presidente della Cassa rurale di Ligonetto, ha esposto a brevi tratti alcune impressioni personali circa la nuova situazione che va profilandosi all'orizzonte con la prevista costituzione di una Cassa di credito agricolo da parte dello Stato.

Condividiamo in pieno le rivendicazioni del ceto agricolo e vorremmo, nell'intenzione dei nostri lettori, esporre qualche rilievo circa il messaggio governativo ed il relativo progetto di legge.

Il lodevole Consiglio di Stato non si dilunga in commenti storici, giacché il problema è sempre stato di troppa attualità per il popolo rurale ticinese per giustificare una lunga presentazione.

Viene sottolineato semplicemente che « la costituzione di una Cassa ticinese di credito agricolo vuole essere un anello importante della catena di provvidenze per l'agricoltura: dare all'agricoltura una possibilità di estensione delle basi finanziarie mediante un istituto dello Stato che tenga conto delle particolari esigenze dell'agricoltura senza entrare nel campo dei sussidi; non si vuole mettere in concorrenza con il credito privato ma intendersi completarlo; lo si allarghi alle zone e ai beni fin qui tradizionalmente privi di tale aiuto ».

I lavori preliminari per la costituzione del nuovo istituto cantonale, che, sebbene diretto dalla Banca dello Stato, deve avere una personalità giuridica indipendente, vennero affidati in un primo tempo al defunto consigliere Cattaneo ed in un secondo tempo al compianto avv. A. Martignoni. Gli organi governativi fecero pure appello ai consigli di alcuni enti come per esempio anche l'associazione svizzera dei contadini di Brugg e dell'ex direttore della Banca cantonale di Zurigo sig. dr. Däniker.

Circa l'organizzazione del nuovo istituto l'autorità cantonale prevede che il servizio materiale inerente al suo funzionamento sia

assunto dalla Banca dello Stato, con le sue filiali e le sue agenzie, la sua organizzazione e la sua esperienza.

Rileva inoltre che l'istituto sarà chiamato a concedere crediti agricoli. Esso sarà quindi orientato al servizio dell'agricoltura indigena. Il messaggio suddivide inoltre il genere delle operazioni dell'istituto in tre categorie e precisamente :

a) mutui a corto termine ; per il finanziamento dell'andamento normale dell'azienda, come per l'acquisto di sementi, concimi, pagamento di premi di assicurazione, rinnovamento delle culture, ecc.

Nel messaggio è pure prevista la concessione da parte del nuovo istituto di simili prestiti ad onta del fatto che per talune operazioni siano offerte garanzie normalmente considerate insufficienti.

Anche il tasso d'interesse non sarebbe in correlazione con il rischio finanziario, mentre le formalità verrebbero alleggerite. Per contro, il mutuatario dovrebbe sottostare a determinate condizioni di carattere tecnico, quali ad esempio : l'impegno di coltivazione razionale, l'obbligo di ispezione da parte degli organi tecnici dell'Istituto o dello Stato, conclusione di contratti tramite le organizzazioni commerciali (FOFT, cantine sociali) e simili riconosciute e sorrette dallo Stato, inoltre all'obbligo di sottostare al controllo quantitativo della produzione, alla assicurazione contro la grandine, assicurazione sul bestiame, ecc.

Il messaggio sottolinea che l'istituto e lo Stato farebbero astrazione di qualsiasi forma di dirigismo agricolo, ma che le condizioni mirebbero unicamente alla ricerca della massima garanzia possibile al credito concesso onde evitare perdite che una prassi eccessivamente larga e poco preoccupata del successivo controllo finirebbe fatalmente di provocare.

b) Una seconda categoria di mutui della nuova « Cassa » comprenderebbe il credito a medio termine, ammortizzabile nel giro di pochi anni, destinato al rinnovamento del patrimonio zootecnico, al rinnovamento delle piantagioni, alle migliorie del fondo, alla estensione delle colture, alle bonifiche in proprio, all'acquisto di macchine.

Detti crediti — dice il messaggio — dovranno forzatamente essere assistiti da garanzie più sostanziose, probabilmente in massima parte da ipoteche in rango posteriore. Quindi per quanto concerne il gravame ipotecario si andrebbe al di là della capienza prudenziale data al pegno dalla pratica bancaria corrente. L'interesse sarebbe per contro « tendenzialmente » vicino a quello delle ipoteche di primo grado.

Una innovazione speciale che balza in prima linea in evidenza e — a primo modo di vedere — l'unica che forse porterà qualche cosa di veramente positivo — è la disposizione che prevede l'iscrizione di simili ipoteche sulla base di modica tassa di cancelleria.

In seguito, il messaggio dà alcuni dati di natura finanziaria, mettendo in risalto l'apporto sinora dato all'agricoltura ticinese dalla Banca dello Stato, dalla Cassa di credito mutuo agricolo e forestale Alpa e dalle Casse Raiffeisen.

Conclude affermando che una collaborazione con le Casse Raiffeisen, sul piano finanziario con la nuova Cassa cantonale, in quanto compatibile e con i loro statuti e con le finalità di quest'ultima, potrà essere utile e non sarà certo ostacolata.

Il messaggio governativo chiude con alcune previsioni circa il probabile sviluppo che potrà avere il nuovo istituto. Gli uni — così dice — presumono un immediato e notevole sviluppo, mentre altri prevedono un periodo di lenta evoluzione, di graduale introduzione nell'abitudine della nostra gente, di chi afferma che il contadino ticinese ha paura dei debiti.

Questo in grosso modo il contenuto del messaggio ; il progetto di legge però — come già espresso dal nostro collaboratore Induni nell'articolo citato più sopra — non risulterebbe più così entusiasta per una collaborazione con quegli istituti che sin'ora hanno dedicato la loro attenzione al credito agricolo. Infatti più nulla si parla delle Casse Raiffeisen o dell'Alpa, ma si vuole evidentemente incanalare tutto presso la Banca dello Stato.

Quest'ultima « grazie alla sua organizzazione dovrebbe poter bastare ».

E' logico, che il consiglio di Stato intenda attribuire la missione del credito agricolo alla Banca dello Stato, cioè al proprio istituto, il quale gli assicura un non indifferente introito annuo e che, riconosciamolo apertamente, è stato il primo che ha dedicato qualche attenzione all'agricoltura ticinese. Infatti la Banca dello Stato lavora sin dal lontano 1915 a favore della popolazione ticinese, cercando di risollevarla dagli schiacciamenti bancari del 1912-1914. Molto ha fatto, e molto fa ancora attualmente, forte di una incontestabile sana situazione interna e finanziaria.

La sua organizzazione è però tale da poter giustificare la fiducia che il lodevole Consiglio di Stato le ripone in questa circostanza ? Francamente lo dubitiamo. Le poche filiali, le poche agenzie (dalle competenze alquanto limitate) non danno l'impressione di poter rispondere alle previsioni. E se non fosse così come si giustificerebbe il sorgere, come funghi, delle Casse rurali, sistema Raiffeisen ?

Se le nostre regioni rurali fossero effettivamente disservite convenientemente dall'istituto finanziario cantonale l'esistenza di una Cassa rurale non diventerebbe superflua ? Invece in questi ultimi anni si constata proprio il contrario. Ovunque si annunciano interessati, ovunque si fanno sondaggi in vista di nuove fondazioni.

Tutto ciò sta a dimostrare che malgrado tutti gli sforzi dell'istituto più forte, troppe regioni non incontrano ancora l'attenzione dovuta. E domani, col nuovo istituto di credito agricolo non avremo una situazione identica ? Come potrebbe essere differente se l'organizzazione sulla quale lo stato intende costruire il nuovo edificio è la stessa identica dell'attuale ?

Per contro nel Ticino abbiamo già 34 Casse rurali che hanno dimostrato in modo irrefutabile il loro attaccamento alle regioni e rispettivi interessi agricoli e vivono nelle stesse regioni che domani faranno appello al generoso contributo dello Stato. Perché vogliamo quindi tagliarle fuori, indirettamente eliminarle e rinunciare a priori alla loro collaborazione ?

Perché, come dice il messaggio, se la loro collaborazione non sarà ostacolata, si intende metterle su di un piano d'inferiorità, privandole di privilegi che si prevede di instaurare per la Cassa cantonale ?

Logica è quindi la rivendicazione dei raiffeisenisti ticinesi, che domandano in coro una parificazione ; essi ritengono giustificabile e giustificata da parte dello Stato, al quale in realtà appartengono, un trattamento uguale a quello riservato a qualsiasi altro ente finanziario. Anche le Casse rurali dovrebbero quindi venir autorizzate a beneficiare della riduzione della tassa d'iscrizione ipotecaria e di tutte le altre facilitazioni che verrebbero accordate alla Cassa cantonale.

L'esperienza dimostrerà in seguito se effettivamente simili istituti rurali incontrano fiducia fra la popolazione campagnuola.

L'autorità cantonale non vorrà quindi garantirci questa parificazione ? Ebbene, è facile assicurarla ; basterebbe modificare il disegno di legge prevedendo in un modo o nell'altro la parificazione. Per esempio si potrebbe modificare l'articolo 5 del progetto come segue :

Testo attuale :

La Cassa è esonerata dal pagamento delle imposte cantonali e comunali salvo sui beni immobili di cui dovesse divenire proprietaria.

Le autorità fiscali non avranno sulla Cassa ingerenza diversa da quella esercitata sulle Banche.

Le tasse di iscrizione, subingresso, diminuzione, cancellazione di ipoteche e cartelle ipotecarie accese in garanzia di crediti della Cassa sono ridotte della metà.

Proposta :

La Cassa è esonerata dal pagamento delle imposte cantonali e comunali salvo sui beni immobili di cui dovesse divenire proprietaria.

Le autorità fiscali non avranno sulla Cassa ingerenza diversa da quella esercitata sulle Banche. Le tasse di iscrizione, subingresso, diminuzione, cancellazione di ipoteche e cartelle ipotecarie accese in garanzia di crediti della Cassa, o di altri istituti aventi le stesse finalità, sono ridotte della metà.

Le Casse rurali, tramite il loro servizio di revisione possono dare ogni garanzia circa la scrupolosa osservanza delle disposizioni regolamentari. Esse non presteranno infatti mai il loro nome per operazioni non chiare e non inequivocabili. L'applicazione del regolamento relativo al credito agricolo verrebbe rispettato scrupolosamente e solo chi ne avrà effettivamente diritto verrebbe a beneficiare delle agevolazioni di cui sopra.

Non avremmo quindi la soluzione migliore? Ai nostri contadini si lascerebbero aperte tutte le porte; chi è legato dalla tradizione alla Banca dello Stato potrà rivolgersi liberamente all'istituto cantonale, mentre chi invece vede nella Cassa rurale l'istituto finanziario comunale ideale potrà rivolgersi alla cooperativa locale, sicuro di poter beneficiare di tutte quelle facilitazioni che lo Stato deve poter offrire senza distinzioni ed in via equa ed imparziale ad un determinato ceto della nostra popolazione.

Sarebbe forse equo che le Casse rurali, esplicitanti la loro proficua attività in circa cinquanta comuni ticinesi dovessero venir escluse da simile azione? Ciò equivarrebbe ad una mutilazione della costituenda istituzione e priverebbe l'organizzazione cantonale di un insostituibile e preziosissimo sistema di vasi capillari, che per la loro natura apportano preziosi contributi nei più disparati angoli del nostro Ticino.

La rivendicazione dei raiffeisenisti ticinesi è quindi più che giustificata e tende ad assicurare all'istituto cantonale quel complemento che gli permetterà di assolvere pienamente e con sollecitudine la propria missione.

Ogni centralizzazione in questo settore si addimostrerà sicuramente svantaggiosa; il burocratismo — padre putativo delle lungaggini — diventerebbe inevitabile. Ciò non contribuirebbe certo ad agevolare la concessione dei crediti al nostro ceto agricolo e a dissipare quell'antipatia dei nostri campagnuoli contro tutto quanto odora di buro e di incarti.

La Cassa rurale è in grado di assicurare un lavoro perfetto sotto ogni punto di vista; l'escluderla nel campo del credito agricolo,

quindi dal suo specifico già attuale campo d'azione, sarebbe un vero peccato mortale, nonchè un grave torto allo stesso ceto agricolo.

Riconosciamo quindi alle Casse rurali ticinesi, sistema Raiffeisen, tutti quei privi-

legi che si prevedono di accordare o che si accorderanno al nuovo istituto cantonale.

Di comune accordo si potranno risolvere veramente e meglio quei problemi che hanno appunto reso inevitabile l'interessamento delle autorità cantonali.

ATTIVITÀ DI FONDAZIONE **Losone**

Anche il fiorente villaggio di Losone ha voluto completare il quadro delle opere sociali comunali provvedendo all'istituzione di una Cassa rurale, sistema Raiffeisen.

Infatti il 20 dicembre us. oltre una ventina di interessati si riunirono in seduta plenaria per gettare la base giuridica della nuova istituzione comunale chiamata a colmare una lacuna manifestante aspetti sempre più imperiosi.

auguri dell'organizzazione cantonale facendosi buon interprete delle favorevoli condizioni in cui essa potrà esplicare la sua missione nonchè della generale convinzione che anche a Losone la Cassa rurale realizzerà successi analoghi a quelli che hanno sinora caratterizzato attività e sviluppo delle Casse rurali ticinesi.

Alla nuova istituzione, che può contare sull'appoggio della Centrale di San Gallo e



La nuova Cassa rurale, la 34esima nel Ticino, contribuirà sicuramente al mantenimento ed al rafforzamento dello spirito del risparmio, assicurando contemporaneamente una razionale ripartizione del credito per bisogni finanziari locali.

Dopo una breve introduzione orientativa il delegato dell'Unione Svizzera delle Casse rurali, signor Giudici Rinaldo, ha presentato gli statuti ed il regolamento tipo di questa banca del villaggio. Gli stessi vennero approvati all'unanimità dopo esauriente discussione generale. Alla presidenza del Comitato di direzione venne chiamato con voto unanime il signor Bianda Pio, mentre i lavori del Consiglio di sorveglianza saranno diretti dal signor Bianda Eugenio. A cassiere venne eletto il signor Pinoia Innocente.

Il presidente della Federazione cantonale, signor prof. Ceppi, ha portato i saluti e gli

sulle favorevoli esperienze delle consorelle ticinesi, auguriamo un rapido progredire a favore della popolazione losonese. Anche la « Pagina » si associa ed augura un lieto avvenire.

Assemblea dei delegati della Federazione grigionese delle Casse rurali a Poschiavo

Poschiavo ebbe l'onore e la gioia di ospitare lo scorso mese di novembre i delegati delle Casse rurali grigionesi, accorsi da tutte le parti del cantone per prendere parte all'assemblea annuale ordinaria. Verso le 3 pomeridiane, nel salone del Monastero, il presidente della Federazione, egregio Prof. M. Walkmeister, già docente alla scuola agricola cantonale del Plantahof, poteva salutare e dare il benvenuto a una ottantina di delegati. Saluti e auguri speciali li rivolse alle quattro Casse poschiavine.

Il Podestà di Poschiavo, signor Placido Lanfranchi, portò gli auguri e il benvenuto in terra poschiavina a nome delle autorità e della popolazione. Le Casse poschiavine hanno già fatto molto bene tra la nostra gente e ci auguriamo che tutte le Casse rurali possano continuare la loro benefica attività, e prosperare sempre per il bene del nostro popolo, così concluse l'egregio Podestà le sue belle parole di augurio.

Il Maestro Guido Crameri salutò i delegati d'oltre Bernina in nome delle Casse rurali poschiavine. Ragguagliò i presenti specialmente sull'attività delle nostre Casse Raiffeisen in Val Poschiavo. Nel breve giro di 9 anni, nella Valle di Poschiavo furono fondate ben 5 Casse rurali: a San Carlo, Prada, Sant'Antonio, Brusio e a Le Prese. Le 5 Casse contano circa 400 soci ed ebbero nel 1953 un movimento d'affari di più di 2 milioni di franchi ed un bilancio di circa 1 600 000 franchi. Il Dott. Plinio Zala portò i saluti e gli auguri a nome della Cassa di Brusio.

Il Prof. Walkmeister diede poi una ampia relazione sulla attività delle Casse grigionesi nel 1953. Le 80 Casse sparse un po' dovunque nel cantone contano 5 134 membri, ed ebbero nel corso dell'anno un movimento d'affari di ca. 87 milioni di franchi ed un bilancio di ca. 41 milioni. I libretti di risparmio erano alla fine del 1953 16 178, con un importo totale di circa 18 540 000 franchi. Queste cifre stanno a dimostrare che le Casse rurali sistema Raiffeisen sono una necessità per la nostra popolazione, specialmente per la nostra popolazione agricola. Quale rappresentante dell'Unione svizzera delle Casse rurali sistema Raiffeisen erano presenti il vicedirettore dell'Unione Dott. A. Edelmann, ed il revisore sig. Krucker. Il primo portò i saluti e gli auguri del Comitato centrale e trattò in una esposizione magnifica il tema: « Questioni di attualità nel raggio di azione delle Casse rurali ».

Espose le tendenze sul mercato monetario nazionale e mondiale e ne tirò le conseguenze per le Casse rurali le quali come tutti gli istituti bancari, non possono ignorare queste tendenze. Le Casse rurali però non devono seguire ogni più piccolo mutamento; esse mantengono un tasso pressoché invariato, vantaggioso tanto per i creditori, come per i debitori. Esse sono istituzioni che non mirano a lucri, ma solamente a servire nel miglior modo i loro soci. Una sua frase sia riportata testualmente: « Il danaro non è fine o meta della nostra vita, ma solo mezzo, mezzo necessario per permettere alla personalità umana di elevarsi verso la vera meta, che non è la materia, ma lo spirito ». Questa sua frase ci sia di guida per l'avvenire.

G. G.

Mutations dans l'effectif des Caisses en 1954

Cantons	Nombre fin 1953	Entrées 1954	Sorties 1954	Nombre fin 1954
Appenzell R.-E.	3	—	—	3
Appenzell R.-I.	3	—	—	3
Argovie	94	1	—	95
Bâle-Campagne	14	—	—	14
Berne :				
a) allemand	56	5	—	61
b) romand	62	1	—	63
Fribourg :				
a) allemand	15	—	—	15
b) romand	52	3	—	55
Genève	35	—	—	35
Glaris	1	—	—	1
Grisons :				
a) allemand	35	—	—	35
b) italien	6	—	—	6
c) romanche	39	1	—	40
Lucerne	43	—	—	43
Neuchâtel	29	1	—	30
Nidwald	5	—	—	5
Obwald	4	—	—	4
Saint-Gall	81	1	—	82
Schaffhouse	3	—	—	3
Schwyz	14	—	—	14
Soleure	70	—	—	70
Tessin	29	5	—	34
Thurgovie	44	1	—	45
Uri	17	—	—	17
Valais :				
a) allemand	60	—	—	60
b) romand	63	—	—	63
Vaud	71	2	—	73
Zoug	11	1	—	12
Zurich	10	—	—	10
TOTAUX	969	22	—	991

Répartition par régions linguistiques :

Suisse allemande :	592 Caisses	Suisse italienne :	40 Caisses
Suisse romande :	319 Caisses	Suisse romanche :	40 Caisses

Des nouvelles Caisses, 7 se trouvent en Suisse romande : Beurnevésin (Jura), Corpataux, Marsens, Dompierre (Fribourg), Gorgier (Neuchâtel), Commugny, Rossinière (Vaud), 5 en Suisse italienne : Contone, Montagnola, Capolago, Magadino, Losone (Tessin), 9 en Suisse alémanique : Densbüren-Asp (Argovie), Merzligen, Busswil, Grindelwald II, Brügg, Ipsach (Berne), Niederwil (Saint-Gall), Fimmelsberg (Thurgovie), Steinhäusen (Zoug) et 1 en Suisse romanche : Salouf.